



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2024_127
OUVERTURE DES CREDITS ANTICIPES D'INVESTISSEMENTS 2025**

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 décembre, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :43
Conseillers présents :28
Pouvoir(s) :6
Votants :34

Conseillers présents :

LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, BRICHET Stéphane, THEPAUT Michel, NOILOU Jean-Claude, CHIRON Jacky, PERTUISEL Roselyne, CHABIN Nathalie, RIVENEAU Annie, BERTIN Jérémy, FOUIN Marion, RICHARD Maud, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, BESSON Bernard, LEMAIRE Hélène, AUBRY François, BRIAND Tony, GOURMEL Jacques,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

FRANCOIS Marie-Jeanne a donné pouvoir à BASTARD Estelle, MASSEROT Christian a donné pouvoir à JAMIN Grégoire, BOUDET Marie-Christine a donné pouvoir à POMMOT Michel, BODIN Freddy a donné pouvoir à LEMAIRE Hélène, POLPRÉ Charlene a donné pouvoir à PAULY-MOREAU Noémie, DESPORTES Philippe a donné pouvoir à SANTENAC Rachel,

Conseillers excusés :

FLAMENT Sophie, Jean-Yves LAURIOU,

Conseillers absents :

MARTIN Alain, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, MASSE Stéphane, CHATILLON Jean-Yves, LEOST Marie-Hélène, GUILLOT Jean-François, BOULLIER Marine,

Secrétaire de séance :

AUBRY François

DELIBERATION N°DCM2024_127
Ouverture des crédits anticipés d'investissements 2025

Rapporteur : Dominique FOUIN

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Maire, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, et sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et ce jusqu'à l'adoption du budget de 2025 ;

Considérant que la date retenue pour le vote du budget primitif 2025 de la commune Les Hauts d'Anjou est fixée au 8 avril 2025, et la nécessité d'engager et de mandater des dépenses d'investissement avant cette date ;

Considérant que les crédits correspondants seront inscrits obligatoirement au budget primitif 2025 dès lors de son adoption ;

Conformément à l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, Madame la Maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

La Maire est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, préalablement au vote du budget primitif 2025, Madame la Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette. Le montant des crédits ouverts en investissement en 2024 est 1 489 619€ (hors remboursement de la dette et dépenses imprévues). La limite de l'autorisation d'ouverture des crédits par anticipation est ainsi égale à 372 404,75€.

Cette autorisation du conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour un montant total de 331 823,25€ répartis par chapitre opération et article, comme suit :

DELIBERATION N°DCM2024_127
OUVERTURE DES CREDITS ANTICIPES D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 049-200084903-20241217-DCM2024_127-DE

Dépenses réelles d'investissement 2024 - ventilation après mise en œuvre de fongibilité	BUDGET VOTE 2024		
	hors RAR hors 16 hors 001	25% du voté	1/4 INV RETENU
HORS OPERATIONS	127 732,00 €	31 933,00 €	
204 - Subventions d'équipement versées	41 732,00 €	10 433,00 €	- €
204112 - Subv. Etat - Bâtiments et installations	9 288,00 €	2 322,00 €	- €
2046 - Attributions de compensation d'investissement	32 444,00 €	8 111,00 €	- €
26 - Participations et créances rattachées à des parti	30 000,00 €	7 500,00 €	- €
261 - Titres de participation	30 000,00 €	7 500,00 €	- €
27 - Autres immobilisations financières	56 000,00 €	14 000,00 €	- €
27638 - Créances sur autres établissements publics	56 000,00 €	14 000,00 €	- €
201 - AMENAGEMENT VEGETAL	15 980,00 €	3 995,00 €	3 995,00 €
21 - Immobilisations corporelles	15 980,00 €	3 995,00 €	3 995,00 €
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	7 480,00 €	1 870,00 €	1 870,00 €
2128 - Autres agencements et aménagements	8 500,00 €	2 125,00 €	2 125,00 €
202 - BATIMENTS	162 498,00 €	40 624,50 €	40 624,50 €
21 - Immobilisations corporelles	162 498,00 €	40 624,50 €	40 624,50 €
21311 - Constructions bâtiments administratifs	11 600,00 €	2 900,00 €	2 900,00 €
21312 - Constructions bâtiments scolaires	20 272,00 €	5 068,00 €	5 068,00 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	11 500,00 €	2 875,00 €	2 875,00 €
21351 - Install générales .. des constructions - Bâtim	112 106,00 €	28 026,50 €	28 026,50 €
21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de dé	6 220,00 €	1 555,00 €	1 555,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	800,00 €	200,00 €	200,00 €
203 - CIMETIERES	35 550,00 €	8 887,50 €	8 887,50 €
21 - Immobilisations corporelles	35 550,00 €	8 887,50 €	8 887,50 €
21316 - Constructions équipements du cimetière	35 550,00 €	8 887,50 €	8 887,50 €
204 - EQUIPEMENTS SCOLAIRES	17 310,00 €	4 327,50 €	4 327,50 €
21 - Immobilisations corporelles	17 310,00 €	4 327,50 €	4 327,50 €
21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires	7 170,00 €	1 792,50 €	1 792,50 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	10 140,00 €	2 535,00 €	2 535,00 €
205 - INFORMATIQUE	39 719,00 €	9 929,75 €	9 929,75 €
20 - Immobilisations incorporelles	15 570,00 €	3 892,50 €	3 892,50 €
2051 - Concessions et droits similaires	15 570,00 €	3 892,50 €	3 892,50 €
21 - Immobilisations corporelles	24 149,00 €	6 037,25 €	6 037,25 €
2181 - Installations générales, agencements et amén	3 000,00 €	750,00 €	750,00 €
21838 - Autre matériel informatique	18 549,00 €	4 637,25 €	4 637,25 €
2185 - Matériel de téléphonie	2 600,00 €	650,00 €	650,00 €
206 - MATERIEL ET MOBILIER	28 800,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €
21 - Immobilisations corporelles	368,00 €	92,00 €	7 200,00 €
21831 - Matériel informatique scolaire	1 000,00 €	250,00 €	250,00 €
21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires	4 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	23 800,00 €	5 950,00 €	5 950,00 €
207 - MATERIEL TECHNIQUE	43 745,00 €	10 936,25 €	10 936,25 €
21 - Immobilisations corporelles	43 745,00 €	10 936,25 €	10 936,25 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techi	18 045,00 €	4 511,25 €	4 511,25 €
21828 - Autres matériels de transport	7 700,00 €	1 925,00 €	1 925,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	18 000,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
208 - MOBILIER URBAIN AIRES DE JEUX	60 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	60 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	60 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €

DELIBERATION N°DCM2024_127
OUVERTURE DES CREDITS ANTICIPES D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 049-200084903-20241217-DCM2024_127-DE



Dépenses réelles d'investissement 2024 - ventilation après mise en œuvre de fongibilité	BUDGET VOTE 2024		
	hors RAR hors 16 hors 001	25% du voté	1/4 INV RETENU
209 - SERVICE INCENDIE	40 890,00 €	10 222,50 €	10 222,50 €
21 - Immobilisations corporelles	40 890,00 €	10 222,50 €	10 222,50 €
21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de dé	40 890,00 €	10 222,50 €	10 222,50 €
404 - EGLISES	33 000,00 €	8 250,00 €	8 250,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	12 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
2031 - Frais d'études	12 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	21 000,00 €	5 250,00 €	5 250,00 €
21351 - Install générales .. des constructions - Bâtim	21 000,00 €	5 250,00 €	5 250,00 €
406 - MAIRIE CHATEAUNEUF	300 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	30 000,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
2031 - Frais d'études	30 000,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
23 - Immobilisations en cours	270 000,00 €	67 500,00 €	67 500,00 €
238 - Avances versées sur commandes d'immobilisa	270 000,00 €	67 500,00 €	67 500,00 €
408 - THEATRE DE VERDURE MARGINE	34 594,00 €	8 648,50 €	- €
21 - Immobilisations corporelles	34 594,00 €	8 648,50 €	- €
2128 - Autres agencements et aménagements	34 594,00 €	8 648,50 €	- €
502 - ECOLE KIRIKOU BRISSARTHE	19 800,00 €	4 950,00 €	4 950,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	19 800,00 €	4 950,00 €	4 950,00 €
2031 - Frais d'études	19 800,00 €	4 950,00 €	4 950,00 €
503 - ECOLE LES COLIBRIS CONTIGNE	10 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
2031 - Frais d'études	10 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
505 - EQUIPEMENTS SPORTIFS	89 622,00 €	22 405,50 €	22 405,50 €
21 - Immobilisations corporelles	89 622,00 €	22 405,50 €	22 405,50 €
21351 - Install générales .. des constructions - Bâtim	68 324,00 €	17 081,00 €	17 081,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	21 298,00 €	5 324,50 €	5 324,50 €
509 - MULTISERVICES CHERRE	- €	- €	- €
20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €
2031 - Frais d'études	- €	- €	- €
21 - Immobilisations corporelles	- €	- €	- €
21321 - Constructions immeubles de rapport	- €	- €	- €
23 - Immobilisations en cours	- €	- €	- €
2313 - Constructions (en cours)	- €	- €	- €
600 - AMENAGEMENT DES COMMUNES	165 279,00 €	41 319,75 €	41 319,75 €
20 - Immobilisations incorporelles	165 279,00 €	41 319,75 €	41 319,75 €
2031 - Frais d'études	165 279,00 €	41 319,75 €	41 319,75 €
601 - CAMPING CAR PARK	1 650,00 €	412,50 €	412,50 €
21 - Immobilisations corporelles	1 650,00 €	412,50 €	412,50 €
21351 - Install générales .. des constructions - Bâtim	500,00 €	125,00 €	125,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	1 150,00 €	287,50 €	287,50 €
603 - RESERVES FONCIERES	162 000,00 €	40 500,00 €	40 500,00 €
21 - Immobilisations corporelles	162 000,00 €	40 500,00 €	40 500,00 €
2112 - Terrains de voirie	2 000,00 €	500,00 €	500,00 €
2128 - Autres agencements et aménagements	160 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
700 - ECLAIRAGE PUBLIC	67 450,00 €	16 862,50 €	16 862,50 €
204 - Subventions d'équipement versées	58 640,00 €	14 660,00 €	14 660,00 €
2041413 - Subv. com. GFP - Projets d'infrastructures	9 417,00 €	2 354,25 €	2 354,25 €
2041582 - Subv. autres groupem. - Bâtiments et insta	1 339,00 €	334,75 €	334,75 €
204182 - Subv org. publics divers - Bâtiments et instal	47 884,00 €	11 971,00 €	11 971,00 €
21 - Immobilisations corporelles	8 810,00 €	2 202,50 €	2 202,50 €
21534 - Réseaux d'électrification	8 810,00 €	2 202,50 €	2 202,50 €
701 - TRAVAUX RENOVATION VOIRIES	34 000,00 €	8 500,00 €	8 500,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
2031 - Frais d'études	10 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
21 - Immobilisations corporelles	24 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
2152 - Installations de voirie	24 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
TOTAL	1 489 619,00 €	372 404,75 €	331 823,25 €

Commune des Hauts-d'Anjou

Séance de conseil municipal du 17 décembre 2024

Feuillet n°

DELIBERATION N°DCM2024_127

OUVERTURE DES CREDITS ANTICIPES D'INVESTISSEMENT

ID : 049-200084903-20241217-DCM2024_127-DE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1612-1,
Vu l'avis favorable de la commission des Finances,

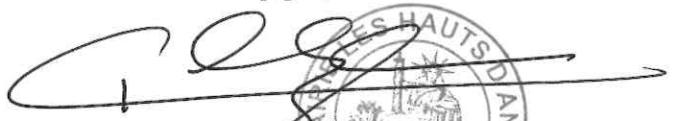
Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant, à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ;
- D'autoriser Madame la Maire, Maryline LÉZÉ ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 19 décembre 2024



Maryline LÉZÉ,
Maire des Hauts-d'Anjou

Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 19 décembre 2024

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 19 décembre 2024

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 049-200084903-20241217-DCM2024_127-DE